



CARCÈS

en avant

CFU 2025

Comprendre
simplement les finances

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Les bons gestes

TRAVAUX

Entretenir, rénover,
sécuriser



Édito



Chères Carçaises, chers Carçois,

L'été s'achève et laisse place à une rentrée déjà bien engagée. Ces derniers mois auront été intenses pour Carcès, entre festivités, travaux, projets communaux et, malheureusement, les événements liés à l'incendie du Gros Bessillon.

Malgré ce contexte difficile, notre village a connu un été riche en animations et en festivités. Concerts, rendez-vous festifs, manifestations associatives et moments de convivialité ont rythmé la saison et fait vivre Carcès. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à leur réussite : associations, bénévoles, commerçants, partenaires, agents municipaux et élus. Cette vitalité et cette convivialité font partie de l'identité de notre village.

Mais cet été a aussi été marqué par l'incendie du Gros Bessillon, qui a durement touché plusieurs de nos communes voisines. Dans ces moments difficiles, Carcès a répondu présent. Notre commune s'est mobilisée pour accueillir des personnes sinistrées et évacuées, mais également pour accompagner l'importante mobilisation des sapeurs-pompiers en assurant leur accueil et une partie de la logistique nécessaire à leur intervention.

Je souhaite rendre hommage à l'ensemble des sapeurs-pompiers et des forces mobilisées, et remercier nos agents municipaux, les bénévoles ainsi que toutes les personnes

qui se sont engagées. Face à l'épreuve, la solidarité entre nos villages n'est pas un principe : elle se traduit par des actes.

Cette rentrée est également placée sous le signe de l'action. Durant l'été, nos services techniques ont profité de cette période pour intervenir dans nos écoles et nos bâtiments communaux. À l'Espace Jules Ferry, plusieurs travaux ont été réalisés et toutes les classes sont désormais climatisées. D'autres chantiers se poursuivent ou débutent : voirie, patrimoine communal, sécurisation de nos équipements et amélioration de notre cadre de vie.

Carcès avance, investit et se transforme, avec une ambition constante : améliorer concrètement votre quotidien tout en préservant l'identité et la qualité de vie de notre village.

Après un été intense, solidaire, et à la fois festif, abordons cette rentrée avec la même énergie et la même volonté d'agir ensemble pour Carcès.

Le Maire,
Alain RAVANELLO

CFU 2025 :

Comprendre simplement les finances

Chaque année, la commune fait le bilan de ses finances. Le Compte Financier Unique (CFU) permet de savoir concrètement combien la commune a reçu, combien elle a dépensé et ce qu'elle a investi pour Carcès.

L'ARGENT DE LA COMMUNE : D'OÙ VIENT-IL ET À QUOI SERT-IL ?

En 2025, la ville de Carcès a perçu 5,07 M€ de recettes de fonctionnement. Ces ressources proviennent notamment des impôts locaux, des dotations versées à la commune, des participations de différents partenaires et des revenus du patrimoine communal.

En parallèle, 4,24 M€ ont été consacrés au fonctionnement : personnel communal, entretien, énergie, services à la population, soutien au CCAS et aux associations... Ce sont toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune. Malgré une hausse de 60 % des dépenses d'électricité, les autres dépenses courantes ont fait l'objet d'une attention particulière.

MOINS D'IMPÔTS COMMUNAUX, TOUT EN PRÉSERVANT LES RECETTES

En 2025, la municipalité a fait le choix de baisser les taux communaux d'imposition. Cela ne signifie pas nécessairement que chaque contribuable a vu son impôt total diminuer, car son montant dépend également des bases fiscales et d'autres éléments qui ne sont pas décidés uniquement par la commune. Malgré la baisse des taux communaux, les recettes fiscales de Carcès sont restées soutenues.

INVESTIR AUJOURD'HUI POUR AMÉLIORER CARCÈS

Une commune doit assurer les dépenses du quotidien, mais aussi préparer l'avenir. En 2025, plus de 1 million d'euros a été consacré aux équipements, avec notamment 359 231 € pour la rénovation énergétique de l'Oustaou Per Touti, 233 604 € pour la voirie et les réseaux et 58 120 € pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse.

Pour financer ces investissements sans faire reposer tout l'effort sur le budget communal, la ville de Carcès recherche également des financements auprès de ses partenaires. En 2025, la commune a ainsi bénéficié de 316 521 € de subventions d'investissement.



La commune cherche à maintenir un équilibre simple : assurer les services du quotidien, maîtriser les dépenses, limiter le recours à l'emprunt et conserver les moyens d'investir pour améliorer le cadre de vie des Carçaises et Carçois.



**Pour 2025,
ce bilan fait
apparaître une
situation financière
maîtrisée et un
résultat cumulé
de clôture de
1,76 million d'euros.**

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT



*Les bons gestes
pour protéger Carcès*

À Carcès, la proximité entre les habitations et les espaces naturels nous expose particulièrement au risque de feux de forêt. Le débroussaillage constitue l'une des mesures essentielles pour limiter la propagation d'un incendie, protéger les habitations et faciliter l'intervention des secours. Dans les secteurs concernés, débroussailler n'est pas une recommandation : c'est une obligation légale.

LES OLD, QU'EST-CE QUE C'EST ?



Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) consistent à réduire et entretenir la végétation autour des habitations afin d'éviter qu'un incendie ne puisse se propager facilement.

Débroussailler ne signifie pas couper tous les arbres. Il s'agit principalement d'éliminer les herbes sèches et les broussailles, d'élaguer et d'espacer la végétation lorsque cela est nécessaire et de supprimer les végétaux morts ou susceptibles de favoriser la propagation du feu. Une attention particulière doit également être portée aux arbres et groupes d'arbres : leurs houppiers (branchages) doivent être espacés d'au moins 3 mètres les uns des autres.

Débroussailler son terrain, c'est protéger son habitation, ses voisins, les sapeurs-pompiers et notre patrimoine naturel. Ensemble, protégeons Carcès face au risque incendie.



QUI EST CONCERNÉ ?

Dans le Var, les OLD concernent notamment les constructions et terrains situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis ou garrigues.

Hors zone urbaine, le débroussaillage doit généralement être effectué sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, même lorsque cette distance dépasse les limites de votre propriété.

En zone urbaine, lorsqu'une parcelle est située dans un secteur soumis aux OLD, la totalité de la parcelle doit être débroussaillée, qu'elle soit bâtie ou non.



QUAND FAUT-IL DÉBROUSSAILLER ?

Il est essentiel de ne pas attendre l'arrivée de l'été.

L'automne et l'hiver sont les périodes à privilégier pour effectuer les travaux les plus importants, notamment l'élagage et la réduction de la végétation.

Au printemps, il convient de réaliser l'entretien : couper les herbes, éliminer les végétaux secs et nettoyer les abords des habitations.

L'objectif est que votre propriété soit correctement débroussaillée avant la période estivale et qu'elle le reste pendant toute la saison à risque.

Dans le Var, les rémanents issus des travaux de débroussaillage doivent être éliminés conformément à la réglementation et au plus tard le 15 juin.

QUE FAUT-IL FAIRE CONCRÈTEMENT ?

Débroussailler consiste notamment à couper les herbes hautes et sèches, éliminer les broussailles, réduire la densité de la végétation, élaguer les arbres lorsque cela est nécessaire et retirer les branches mortes. Une attention particulière doit également être portée aux arbres et groupes d'arbres : leurs houppiers (branchages) doivent être espacés d'au moins 3 mètres les uns des autres.

Il est également important de nettoyer régulièrement les feuilles et aiguilles accumulées à proximité de l'habitation, notamment sur les terrasses, les toitures et dans les gouttières.

Le but est de créer une zone de protection autour de la maison et d'empêcher le feu de trouver une continuité de végétation lui permettant d'atteindre rapidement les bâtiments.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Une habitation entourée d'une végétation correctement entretenue est mieux protégée face à un incendie. Le débroussaillage permet de ralentir la progression du feu, d'en réduire l'intensité à proximité des bâtiments et d'améliorer les conditions d'intervention des sapeurs-pompiers.

Il s'agit donc à la fois d'une responsabilité individuelle et d'une protection collective.

Des tournées de contrôle à visée pédagogique seront prochainement menées sur la commune, en collaboration avec l'Office national des forêts (ONF), afin d'informer et d'accompagner les habitants dans le respect de leurs obligations.

Pour en savoir plus :

<https://www.var.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Foret/Debroussaillage/Debroussaillage-obligatoire-dans-le-Var>



05

ET SI LES 50 MÈTRES DÉPASSENT SUR LE TERRAIN DE MON VOISIN ?

Lorsque votre obligation de débroussaillage sur 50 mètres dépasse les limites de votre propriété, vous restez en principe responsable de la réalisation des travaux correspondant à votre obligation, même si une partie de la zone concernée se trouve chez votre voisin.

Vous devez toutefois l'informer et respecter la procédure permettant d'accéder à sa propriété. Vous ne pouvez pas entrer sur son terrain et y effectuer des travaux sans autorisation.

ET SI MON VOISIN REFUSE ?

Si votre voisin refuse l'accès à sa propriété ou ne répond pas à votre demande, ne réalisez pas les travaux sans son autorisation.

Il est important de formaliser votre demande et de conserver la preuve de vos démarches.

Dans les conditions prévues par le Code forestier, le refus d'accès peut conduire au transfert au propriétaire voisin de la responsabilité de l'exécution du débroussaillage sur son terrain.

En cas de refus ou de difficulté, rapprochez-vous de la police municipale de la mairie afin d'être orienté sur la procédure à respecter.

ENTREtenir, Rénover, Sécuriser

Carcès agit au quotidien //

VOIRIE :

PRÈS DE 200 000 € DE TRAVAUX EN 2026

La commune de Carcès poursuit en 2026 son programme d'entretien et de rénovation de la voirie avec un investissement de 198 331 € TTC.

Plusieurs chemins communaux sont concernés, notamment les chemins de Bouco de Buou suite à l'enrochement pour le renforcement du chemin des pièces. Les chemins des Riaux, des Gradins, de Tasseau, de la garde, des prés neufs, ainsi que la rampe d'accès du vieux cimetière.



Selon les besoins, les interventions porteront sur la réfection des chaussées, la reprise des revêtements et des accotements ainsi que l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales, notamment avec la pose de caniveaux dans certains secteurs.

RESTRUCTURATION DES CHEMINS COMMUNAUX

La commune poursuit activement son programme d'entretien et de restructuration des chemins communaux.

Plusieurs interventions ont déjà été réalisées, notamment au chemin du Pont Fermé, avec le reprofilage de la voie, le curage du fossé et la pose d'une nouvelle buse pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales. Le chemin des Fougères a également bénéficié de travaux de restructuration.

Des aménagements ont par ailleurs été réalisés au stade Michel Siméon, afin d'améliorer les abords et les conditions d'accès à cet équipement.



ESPACE JULES FERRY :

DES TRAVAUX RÉALISÉS PENDANT L'ÉTÉ



Durant la période estivale, les agents des services techniques municipaux se sont mobilisés pour réaliser en régie plusieurs travaux de rénovation et d'amélioration à l'Espace Jules Ferry.

Au programme : rénovation complète d'une classe, travaux

d'étanchéité de l'Algéco, vernissage des menuiseries, rénovation des marches de l'escalier, reprise des piliers de la cour, remplacement d'une porte de classe et création de deux aérations.

Par ailleurs, afin d'améliorer le confort des élèves et des équipes éducatives lors des périodes de fortes chaleurs, toutes les classes de l'Espace Jules Ferry sont désormais climatisées.

LE GRAND CANAL : DES TRAVAUX POUR ANTICIPER LES PLUIES HIVERNALES

La commune réalise des travaux de rénovation à l'arrière de la maison de retraite du Grand Canal, afin de préparer le secteur à l'arrivée des pluies de l'automne et de l'hiver.

Cette intervention préventive vise à améliorer l'écoulement des eaux pluviales et à limiter les risques liés aux fortes précipitations, notamment aux abords de l'établissement.



Ces travaux s'inscrivent dans une démarche simple : anticiper plutôt que subir, en intervenant avant la période hivernale pour sécuriser les lieux et préserver durablement les aménagements existants.

CIMETIÈRE : LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ESCALIER DÉBUTENT

La commune de Carcès engage les travaux de réhabilitation de l'escalier d'accès au cimetière, afin de sécuriser et de rénover durablement cet accès. Le chantier comprend trois volets : fondations spéciales, gros œuvre et démolition, puis serrurerie.

Concrètement, les travaux prévoient la dépose et la démolition des ouvrages existants, des travaux de terrassement et de confortement des fondations par micropieux, puis la reconstruction des escaliers, paliers et ouvrages en béton armé. L'ensemble sera ensuite habillé

d'un revêtement en pierre naturelle, dans le respect du caractère du site.

Une attention particulière sera également portée à la sécurité et à l'accessibilité pendant le chantier, avec des dispositions destinées à limiter les nuisances et à maintenir autant que possible les cheminements vers le cimetière, les accès des riverains et au parking public.

Ces travaux permettront de sécuriser cet accès tout en préservant la qualité architecturale et patrimoniale du site.



Libre EXPRESSION

L'équipe Vivons Carcès

Faire vivre la démocratie locale

Une commune se construit avec ses habitants, ses associations, ses commerçants, mais aussi avec l'ensemble de ses élus. Nous sommes convaincus que les meilleures décisions naissent du dialogue, de l'écoute et de la confrontation des idées. C'est cette vision que nous avons défendue pendant la campagne municipale et qui guide aujourd'hui notre action au Conseil municipal.

Être élu ne consiste pas seulement à voter des délibérations. C'est aussi participer à la préparation des projets et contribuer aux choix qui engagent l'avenir de notre commune.

À ce jour, les élus de Vivons Carcès siègent dans les deux seules commissions municipales — Finances/Budget/Fiscalité et Urbanisme/Travaux — ainsi qu'au CCAS et à la Commission d'appel d'offres.

Ces instances ne couvrent toutefois pas tous les sujets qui concernent la vie de notre commune. Aucun groupe de travail n'a été proposé sur la jeunesse, le cadre de vie, les événements, la vie associative ou l'avenir de notre patrimoine.

Nous regrettons de ne pas être davantage associés à la réflexion et à la préparation des projets municipaux. Toutes les compétences et toutes les idées peuvent être utiles à l'intérêt général, au-delà des sensibilités politiques.

Nous souhaitons notamment contribuer à la protection de notre patrimoine naturel, durement touché par les incendies de cet été, et participer à la réflexion sur son avenir.

Parce que l'avenir de Carcès se construit ensemble.

Un nouveau souffle pour Carcès

Chères Carçaises, chers Carçois,

Le feu que nous avons subi a hélas rythmé notre été. Nous adressons un immense merci aux pompiers, ainsi qu'à toutes les Carçaises et à tous les Carçois pour leur incroyable élan de solidarité.

Mais ne cachons pas la réalité, à Carcès, la prévention du risque d'incendie n'est pas à la hauteur. Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) ne sont pas respectées, les chemins communaux ne sont pas aux normes et les poteaux incendie sont en nombre insuffisant.

Nous invitons M. le Maire à agir sur les prérogatives communales et à accompagner les citoyens dans le débroussaillage, en privilégiant la sensibilisation plutôt que la répression.

Depuis mars, plusieurs décisions ont été prises pour le « bien » des Carçois : augmentation du nombre d'élus rémunérés et de leurs indemnités, hausse du prix de l'eau et des tarifs scolaires, recrutements de complaisance, absence de véritable solution de stationnement en centre-ville, végétalisation quasi inexistante et peu d'investissements votés au budget 2026.

Les promesses de campagne ne peuvent se résumer à refaire quelques voiries et à organiser des parades. Notre rôle n'est pas de polémiquer, mais M. le Maire avait promis transparence et concertation. À ce jour, ce n'est pas le cas. Pendant les élections, notre méthode était claire : concerter, analyser, programmer et agir. Nous appelons la municipalité à l'adopter et nous restons à sa disposition pour avancer ensemble, de manière constructive, au service du bien commun.

Nicolas Ferretto-Reggi

RETOUR *en images*



BARBECUE DES ASSOCIATIONS



COMMEMORATION DU 18 AOÛT 2026



CONCERT DE KEVIN SERES



CONCERT TRIBUTE DE QUEEN



FÊTE DE LA COULEUR



FÊTE DE LA MUSIQUE



FÊTE DU CHEVAL



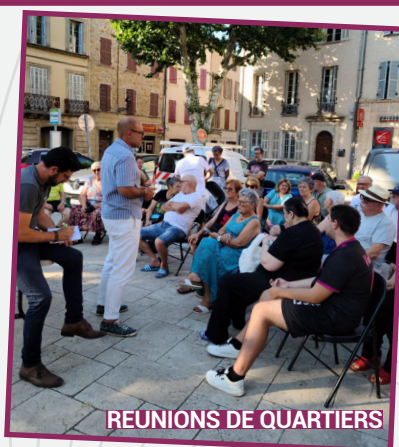
FEU DU GROS BESSILLON



FORUM DES ASSOCIATIONS



REUNION DE RENTREE DES ASSOCIATIONS



REUNIONS DE QUARTIERS



SAINTE MARGUERITE